

058	UTBM Service communication	LES ECHOS	25 juin 2021
		Société	Fabrication additive

Prothalia remplace le cobalt des prothèses dentaires par le titane

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le laboratoire franc-comtois a mis au point un procédé pour remplacer le cobalt classé par l'Europe comme cancérigène par du titane, pour le même prix.

Monique Clémens
— Correspondante à Besançon

Depuis début juin, le laboratoire Prothalia propose à ses 150 clients dentistes de remplacer, sans surcoût, le chrome-cobalt de ses prothèses dentaires par du titane. Cette entreprise, née en 1994 du regroupement de laboratoires gérés par

des unions mutualistes de l'est de la France, dont le siège est à Argiésans (Territoire de Belfort), a investi 900.000 euros dans la R&D du projet. Elle a bénéficié d'une aide de 200.000 euros du plan de relance ainsi que d'aides du fonds de développement des SSAM.

Lancés dans la foulée du classement du cobalt comme produit cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction par l'Union européenne, en février 2020, et dans la perspective d'entrée en vigueur du nouveau règlement européen pour les dispositifs médicaux le 26 mai 2021, ses travaux de recherche l'avaient orienté vers la solution titane. « C'est le seul matériau biocompatible, nous l'utilisons déjà dans le dentaire et l'implantable, et il bénéficie d'une bonne image », explique Frédéric Duda, directeur général de Prothalia.

Le défi étant de substituer les deux matériaux sans avoir d'impact sur le prix, le laboratoire a étudié différentes technologies, et la fabrication additive par frittage laser s'est finalement imposée. « Ce sont des technologies utilisées dans l'aéronautique. Nous étions déjà équipés d'une telle machine pour le chrome-cobalt et nous en avons acheté une dédiée au titane pour les tests début 2021. »

Cinq machines

Pour ajuster le process, Prothalia a travaillé avec un spécialiste des matériaux de l'université UTBM et désormais, toutes les pièces métalliques des chapes, couronnes, inlay-core et châssis de dentiers du laboratoire sont proposées en version titane aux praticiens. « Ils vont basculer petit à petit, les retours sont déjà très positifs », constate le dirigeant,

qui estime être le premier acteur français à avoir converti sa gamme sans surcoût et à proposer une « alternative viable », à l'heure où les dentistes sont désormais dans l'obligation d'informer les patients de la dangerosité du chrome-cobalt.

Prothalia emploie 105 salariés (7 millions d'euros de chiffre d'affaires), dont 45 sur le site de production d'Argiésans où elle comptera bientôt 5 machines dédiées au titane, et toute sa production est certifiée Origine France Garantie. ■

900.000

EUROS

Le montant de l'investissement de Prothalia dans la R&D du projet.